

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 45 (1909)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLV^{me} ANNÉE. — N° 10.

LAUSANNE. — 6 mars 1909.



LIBERTÉ
Patrie

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

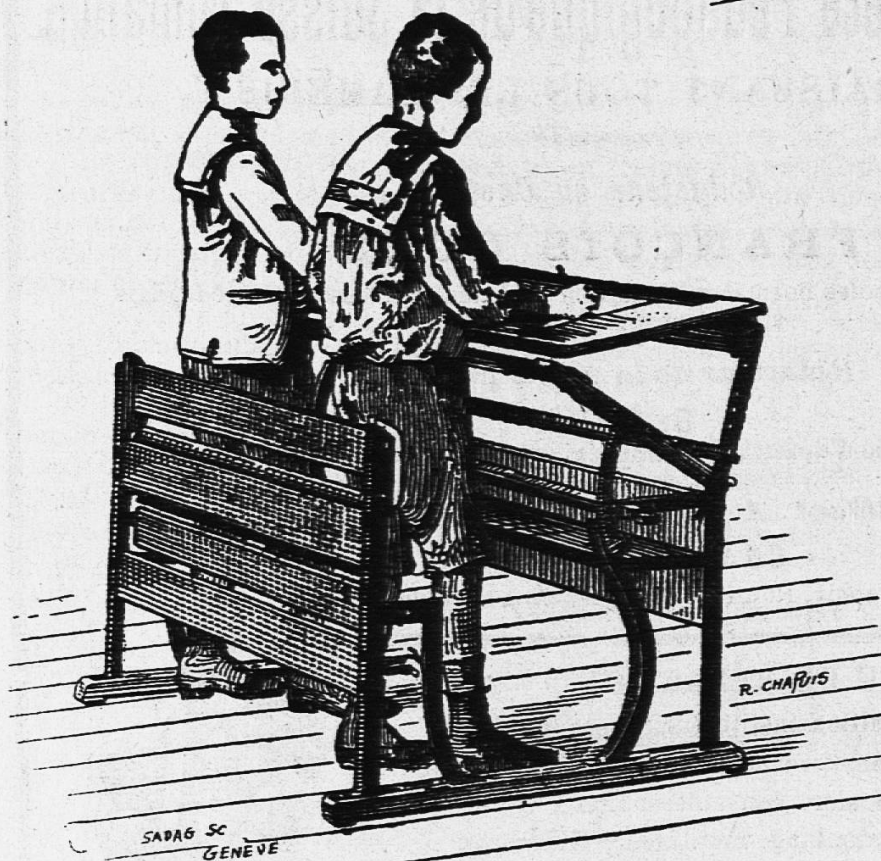
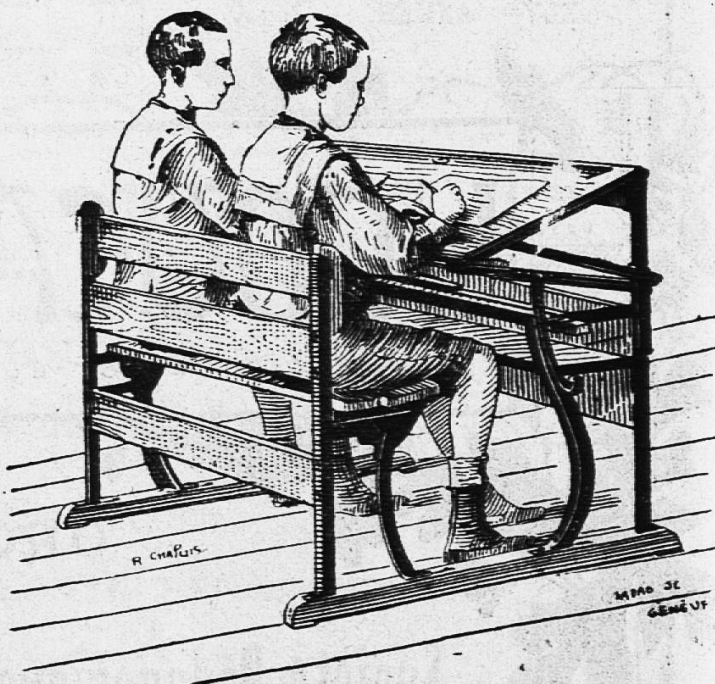
Jules RAPPÀ successeur
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc

Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20

donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC

ou chaises.

Modèle n° 15.a

Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ

par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles,
évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'Instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, Gran-
ges, la Tour de Peilz, Rances, La Praz, Champvent, Lavey, Moreles,
Aigle, Chexbres, Combremont, Echallens, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

I, Rue de Bourg, I

Dernières nouveautés :

EN SOUSCRIPTION JUSQU'AU 31 MARS :

F. W. FOERSTER, **L'Ecole et le Caractère.** Trad. Pierre Bovet. Préface de Jules Payot. 2 fr. 50

A partir du 1^{er} avril le prix sera porté à 3 fr.

DOCTEUR BOURGET, **Hygiène de l'Estomac et des Intestins** 1 fr. 50

WILLIAM JAMES, **Causeries pédagogiques.** Nouvelle édition avec une préface de Jules Payot, Recteur d'Académie. 2 fr. 50

CARTES MURALES

Nouvelle carte murale du canton de Vaud, publiée sous la direction et la surveillance du Département de l'Instruction Publique. Montée sur toile et rouleaux, dimensions 122/141 c/m. 30 fr. —

Les membres du corps enseignant peuvent se procurer cette carte au prix de 20 fr. seulement par l'entremise du Département de l'Instruction publique auquel les commandes doivent être adressées.

W. ROSIER & M. BOREL

PLANIGLOBE

en deux hémisphères

Edition physique-politique

Echelle 1 : 13,500,000

Chaque carte mesurant 1 m. 55 sur 1 m. 60, montée sur toile avec rouleaux, vendue séparément 24 fr. —

Les deux cartes vendues ensemble 45 fr. —

Ces deux cartes sont recommandées ou adoptées par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Valais.

RAPPEL

W. ROSIER & E. GÄBLER

Nouvelle carte murale de l'Europe

Edition physique

Echelle 1 : 3,200,000. 183 sur 164 cm.

Recommandée par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

Montée sur toile avec rouleaux 25 fr. —

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Des cours de raccordement pour entrer en 6^{ème} classe seront ouverts d'avril à juillet.

Examens d'admission : mardi et mercredi 30 et 31 mars à 8 h. du matin.

Inscriptions : jeudi, vendredi et samedi 25, 26 et 27 mars.

Pièces à produire : acte de naissance, certificat de vaccination, carnet scolaire.

Contribution scolaire fr. 20.—.

Lausanne, le 13 février 1909.

H 30910 L

La Direction.

ENCARTAGE

Nous rendons nos lecteurs attentifs à l'encartage fait par la Maison A. FRANCKE, de Berne, dans le présent numéro.

Mauerhofer & Brélaz

Rue Saint-Pierre 8. LAUSANNE, Rue Saint-Pierre, 8.

Cette maison continue à offrir au corps enseignant la toile coton, fournie aux écoles en 1907-1908, au prix de 70 centimes le mètre, net et au comptant.

Cours de vacances de langue italienne

du 19 juillet au 14 août 1909

Ecole supérieure de Commerce du canton du Tessin à **Bellinzona**.

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur, **Dr Raimondo-Rossi**, à Bellinzona.

PERRENOUD & C^{IE}

Successeurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRES ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

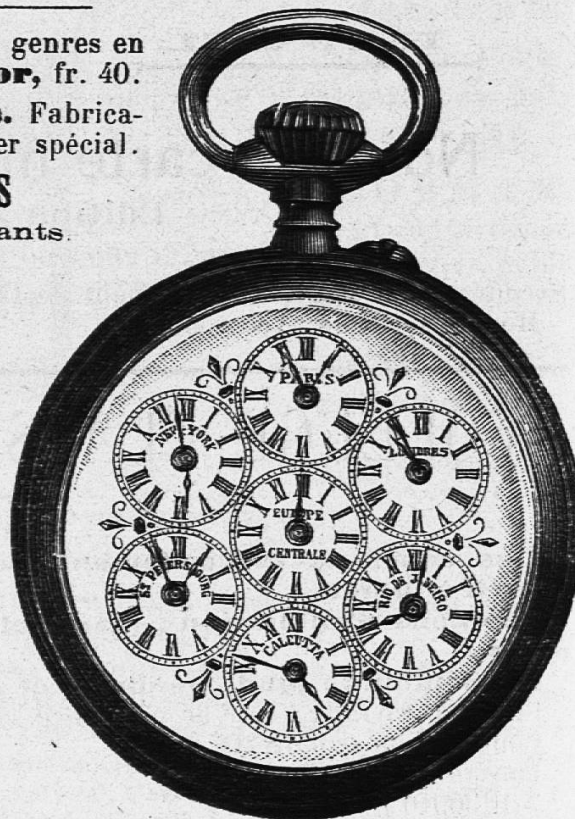
English spoken. — Man spricht deutsch.

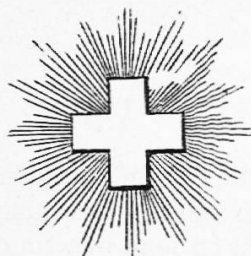
GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

➡ Remise ➡

10 % au corps enseignant.





L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Une comparaison intéressante.* — *Une « Landsgemeinde ».* — *Conférence des directeurs de l'instruction publique.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Doléances d'un instituteur.* — *Composition.* — *Calcul oral.*

UNE COMPARAISON INTÉRESSANTE

(Suite.)

Faire une place au modelage, dans l'enseignement général du dessin, n'est pas une idée nouvelle. Reconnaisant la valeur d'une technique particulière qui facilite la connaissance des formes et leur reproduction, M^{me} Pape-Carpentier, au milieu du siècle dernier, introduisit le modelage dans les leçons réservées aux « tout petits ». L'illustre pédagogue avançait, d'ailleurs, sur bien des points, les organisations étrangères qui nous apparaissent aujourd'hui comme caractérisées du plus parfait modernisme.

Mais ces idées nouvelles, que, dans le monde des professeurs, au sein des congrès, on s'accordait à trouver saines et fécondes, n'eurent pas le succès immédiat qu'elles méritaient. Et comme il arrive souvent, ce furent d'autres nations qui profitèrent des expériences françaises et appliquèrent les théories de M^{me} Pape-Carpentier.

Et voici maintenant le modelage qui reprend sa place légitime dans les nouveaux programmes français. On a fini par comprendre que, pour donner aux enfants la sensation matérielle de la réalité des formes, on ne pouvait plus ignorer l'art de modeler !

« Cet exercice, écrit M. Pottier, qui n'est nullement destiné à former des sculpteurs, est surtout important au début, et certains maîtres font modeler avant de dessiner. En effet, le dessin est au fond une simple convention, une réduction à deux dimensions de solides qui ont trois dimensions. Comment passer de cette réalité à cette apparence ? Le modelé seul peut faire sentir à des enfants la différence, la simplification synthétique du dessin. Quand un enfant a modelé lui-même un petit vase, un godet quelconque, il connaît à fond les formes réelles, les proportions, les dimensions de son modèle, et si on lui demande ensuite de le dessiner, il s'aperçoit empiriquement des changements d'aspect, des effets de perspective qui s'introduisent dans son travail, sans avoir besoin de savoir la géométrie proprement dite. Plus tard, le modelage fait avec des petits animaux, des fleurs ou des fruits, donne de l'adresse aux doigts et aiguise le sens de l'observation. On pratique beaucoup ces exercices dans certains pays étrangers, où ils ont donné d'excellents résultats.

Nous ne cachons pas notre satisfaction à entendre, si nettement exprimée, une opinion que nous partageons entièrement¹ ; mais qu'aurait dit M. Pottier si, à son tour, il avait entendu les pitoyables arguments apportés dans notre petit pays, pour essayer de démontrer que ce qui *était peut-être bon ailleurs, n'était d'aucune nécessité chez nous* ?

Car ne l'ignorons pas, un de nos pères conscrits a combattu le modelage comme il avait combattu la couleur, alors que toutes les nations qui se piquent d'être avisées en matière d'enseignement, ont adopté, dans leurs programmes, ces deux merveilleuses formes d'éducation de l'œil et de la main !

Les nouveaux programmes français indiquent encore un changement qui paraît capital à M. Pottier. Ils lient l'enseignement du dessin à l'éducation générale, et préconisent l'entente entre les professeurs pour « que les leçons de sciences naturelles, de zoologie, de botanique, même celles d'histoire et de géographie, profitent du cours de dessin et fassent réciproquement profiter celui-ci de leur enseignement ».

M. Pottier a mille fois raison. C'est coordonner utilement les enseignements en apparence les plus séparés. C'est faire œuvre d'éducateur averti. C'est montrer que le cours de dessin a une valeur pédagogique éminente et qu'il est un corollaire indispensable aux autres disciplines.

Il y a là une idée féconde, applicable aux écoles secondaires

¹ *Guide méthodique* ; p. 7, 25, 29, 41.

aussi bien qu'aux écoles primaires, et nous espérons que son importance n'échappera pas à l'attention de nos éducateurs. A cet égard, nous le reconnaissons, le *Guide méthodique* n'est pas aussi formel que le programme français, mais nous comprenons aussi les bienfaits du dessin envisagé comme une sorte de lien entre les différentes parties de l'enseignement général, puisque nous disons, p. 49, à propos du dessin libre, que « favorisant l'observation, il sera plus tard, dans les classes supérieures, un allié précieux, l'aide le plus appréciable pour la compréhension des autres leçons. Savoir faire un croquis illustrant tel problème, telle page d'histoire ou de géographie, est un idéal que, par le dessin libre, nous atteindrons, croyons-nous, plus rapidement que par toute autre méthode d'enseignement ».

Nous sommes donc, une fois de plus, parfaitement d'accord avec nos éminents confrères de France.

L'exposé de M. Pottier ne parle pas de la composition décorative. Serions-nous en avance sur les programmes français ou en conflit d'opinions sur ce point spécial? Nous ne pouvons, pour le moment, trancher la question, car nous n'avons pu présenter aux lecteurs de *l'Éducateur* que ce que M. Pottier a bien voulu révéler au public. Les programmes français, nous l'avons dit, n'auront leur application définitive qu'à la rentrée d'automne et peut-être ne les connaissons-nous pas dans tous les détails. Il serait regrettable, après les brillantes discussions auxquelles a donné lieu un exercice aussi utile, de ne pas voir la composition décorative prendre place dans l'enseignement du dessin. L'éducation du goût et l'éveil de la personnalité de l'élève ne peuvent mieux se faire qu'en exerçant ses facultés créatrices.

Le dessin, on le sait, peut être descriptif ou esthétique ; c'est à ce dernier objectif que répond la composition décorative. L'élève des écoles primaires qui fournissent des artisans, et celui des écoles secondaires où se forment plus spécialement ceux qui seront appelés à guider ces artisans, doivent avoir connaissance des notions de composition décorative.

Le congrès de Paris (1906) a lui-même proposé que l'adaptation ornementale soit entreprise dès l'école maternelle, suivie et encou-

ragée dans les classes primaires et secondaires, pour les élèves des deux sexes. Nul doute que les nouveaux programmes ne fassent droit à un vœu si fortement motivé.

Que faut-il conclure, maintenant de tout ce qu'on vient de lire ? Tout d'abord qu'un mouvement général cherche résolument à tirer le cours de dessin du rôle obscur où il végétait, à côté et comme en dehors des autres disciplines, sorte d'annexe supplémentaire sans but bien défini ; que les efforts tentés par tous les pays n'ont pas été vains ; et qu'enfin dans notre petite patrie nous pouvons revendiquer, sous le rapport des programmes, un rang égal à celui de plus grandes contrées. Cela ne signifie pas, d'ailleurs, qu'il n'y ait plus de progrès à faire.

Raphaël LUGEON.

UNE « LANDSGEMEINDE »

(D'après : « Ecole et caractère », par M. Förster, Zurich.)

Un maître d'école du Toggenbourg a fondé une « Landsgemeinde », c'est-à-dire une assemblée hebdomadaire de tous ses élèves, présidée par un « Landammann », écolier des classes supérieures choisi par ses camarades. A ses côtés se tient le chroniqueur qui tient le procès-verbal, ainsi qu'une chronique de la semaine écoulée ; il en donne lecture à la « Landsgemeinde ». Après avoir été adopté, ce qui n'est pas toujours le cas, le procès-verbal est inscrit dans un registre spécial. Cette chronique renferme de très bons rapports, mais aussi de médiocres, car un mauvais rédacteur ne devient pas d'un jour à l'autre un bon chroniqueur, bien que l'intérêt d'une pareille chronique soit plus grand que celui d'une composition ordinaire. Un caissier gère la caisse de la « Landsgemeinde » et s'occupe de toutes les affaires financières. La caisse s'accroît par des amendes qui, de tout temps, ont été prononcées dans cette école ; deux centimes, par exemple, pour avoir troublé le silence en laissant tomber un objet sous le banc, etc. Ces amendes sont infligées et inscrites par un fonctionnaire spécial. Le caissier tient un livre de caisse ; il présente les comptes au bout d'un mois et les lit à la « Landsgemeinde ». Celle-ci vote sur leur acceptation. Enfin il y a aussi un directeur chargé de conduire le chant à l'ouverture et à la fin de la « Landsgemeinde », moyen excellent pour enseigner à se

maîtriser et savoir se présenter en public. Le maître est aussi quelquefois désigné pour remplir ces différentes fonctions. La durée des fonctions du « Landammann », du caissier et de celui qui prononce les amendes est d'un mois, pour le chroniqueur elle est d'une semaine. Le chef de classe est en réalité remplaçant du maître, mais il ne doit pas être seulement un surveillant ou gouverner d'après le principe de Louis XIV; « L'Etat c'est moi »; au contraire, il doit être le premier serviteur de l'Etat. Il a la responsabilité de l'ordre, de la propreté et de la conduite de ses camarades dans l'école et au dehors de l'école; il est toujours le premier au travail.

Le but de cette institution est de préparer les élèves à l'indépendance et à la vie pratique. N'est-il pas utile à chacun, à tout enfant devenu citoyen, de savoir présider une assemblée, rédiger un rapport et tenir un compte de caisse? Les jeunes gens n'apprennent d'ailleurs pas que cela par ce moyen. Le caractère n'est-il pas aussi fortifié, la responsabilité personnelle développée, la volonté au travail augmentée? Au commencement les affaires vont souvent de travers et avancent avec peine, la discussion ne marche pas bien, la discussion générale n'est pas utilisée, le directeur de chant ne peut quelquefois pas commencer, tellement il a le fou rire; mais tout cela s'améliore bientôt.

Nous sommes de l'avis de l'inspecteur, qui a écrit dans son rapport de visite: « Les heures qui ont été consacrées à la « Lands-gemeinde » sont des heures bien employées; l'idée est bonne et mérite l'attention des hommes d'école ».

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Conférence des directeurs de l'instruction publique des cantons suisses, réunie le 24 février dernier à Aarau, a décidé, sur la proposition de M. Muri, conseiller national, pour le cas où le comité d'initiative qui s'est formé ferait l'acquisition de la propriété Pestalozzi, à Neuhof, pour en faire une donation dans un but d'éducation, de recommander aux gouvernements cantonaux et au Conseil fédéral leur participation financière. Les directeurs de l'instruction publique se sont déclarés prêts, en outre, à recom-

mander une collecte en faveur de cette donation, dans le cas où elle serait organisée parmi la jeunesse des écoles.

Ils ont décidé que l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse, publié par le Dr Huber, de Zurich, paraîtra à l'avenir également en français.

L'édition française de l'*Annuaire Suisse* devra être adaptée aux besoins de la Suisse romande. M. Huber et le rédacteur romand devront s'entendre pour l'utilisation des matériaux de statistique et pour le choix des articles communs aux deux éditions allemande et française, de manière à conserver à l'œuvre son caractère national. En cas de désaccord sur une question entre les deux rédacteurs, celle-ci serait soumise au Bureau de la Conférence générale des chefs de Départements de l'Instruction publique.

Ainsi se trouve réglée la question de l'*Annuaire*, qui fit l'objet d'une votation unanime au Congrès de Genève, en 1907.

La *Société pédagogique de la Suisse romande* peut être reconnaissante à son ancien Président, M. le Conseiller d'Etat Rosier; il a mis tous ses soins éclairés et toute sa persévérance à faire aboutir une question qui, depuis plusieurs années déjà, figurait à l'ordre du jour des travaux de la *Romande*.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE¹

Dans le canton de *Berne*, les maîtres secondaires sont mécontents de ce que le Grand Conseil a adopté le décret concernant l'inspection des écoles primaires et secondaires, parce que, contrairement aux vœux émis par eux, il maintient les inspecteurs des écoles. Dans une assemblée convoquée à cet effet, les maîtres ont protesté vivement contre le décret, mais ont cependant renoncé pour des raisons financières, à prendre l'initiative pour l'abolir. « Quiconque postulera une des places mises au concours (jusqu'au 10 janvier) sera exclu de la Société des maîtres secondaires ». Tel est le résultat pratique des délibérations. Les résolutions furent adoptées par 116 voix contre 23.

Dans le même canton a eu lieu, dans toutes les écoles, une collecte en faveur de la création d'un sanatorium pour enfants malades. Le produit se monte à passé 34 000 francs. Dans l'Oberland, on va créer un établissement pour enfants anormaux.

Les maîtres du canton de *Schwyz* avaient demandé au Grand Conseil de leur accorder une allocation extraordinaire pour renchérissement de la vie. Ils n'ont pas trouvé grâce. Par contre la contribution du canton à la Caisse de secours des maîtres a été portée de 2000 à 4000 fr.

¹ Retardée.

Le Grand Conseil du canton de *Lucerne* a été plus large. Comme l'année passée, il a de nouveau accordé une allocation de 200 fr. à chaque maître primaire et secondaire.

Le canton de *Thurgovie*, où la presse politique discute déjà, avec moins de calme qu'on pourrait désirer, une loi scolaire qui vient à peine d'être mise en chantier, perdra, à la fin de l'année scolaire, le directeur de son Ecole normale, le Dr P. Häberlin qui cherchera à Bâle un autre champ d'activité.

Dans le même canton, on comptera désormais, pour les augmentations pour années de service, les années d'enseignement passées dans un autre canton, à condition que le maître soit porteur du diplôme cantonal thurgovien.

Le Grand Conseil d'*Appenzell R.-Ext.* vient d'adopter une nouvelle loi scolaire; elle sera présentée à la Landsgemeinde, qui en a déjà refusé plusieurs. Dans les cantons de St-Gall, Lucerne, Soleure et Bâle-Campagne des lois scolaires sont en élaboration ou actuellement soumises à l'autorité législative. J'y reviendrai prochainement.

Dans le canton de *Zurich*, il y a chaque année quelques élèves du gymnase, porteurs du diplôme de maturité, qui désirent se vouer à l'enseignement et doivent pour cela passer par un examen complémentaire portant sur les branches qui ne sont pas enseignées au gymnase. A leur intention, le Conseil d'Etat vient d'instituer des cours spéciaux de chant, théorie et pratique, et de gymnastique.

Au Grand Conseil, on s'est étonné du nombre considérable d'élèves de l'Ecole cantonale dispensés de la gymnastique. Pour remédier à cet état de choses, on devrait adopter le procédé du canton de Berne qui oblige les élèves dispensés de la gymnastique, à remplacer cette branche par une autre et à passer un examen pour la dite branche. Il paraît que depuis la mise en vigueur de cette mesure, le zèle pour les exercices physiques a considérablement augmenté, entre autres à l'Ecole normale supérieure.

De *Bâle-Campagne* on annonce que les caisses d'épargne scolaires se créent de plus en plus; les collègues du canton des *Grisons* désirent l'introduction du médecin scolaire dans toutes les écoles; ils aimeraient aussi que le gouvernement s'intéressât davantage au développement de l'enseignement de la gymnastique; une plus grande importance devrait être accordée à l'enseignement de l'hygiène à l'Ecole normale, des cours de dessin et une caisse de secours mutuels devraient être créés.

Le canton d'*Argovie* ne compte que quatre écoles dans lesquelles l'enseignement des travaux manuels est introduit, et cela grâce aux subventions des communes intéressées. L'Etat comme tel ne fait rien en sa faveur, sauf pourtant qu'il encourage par des subsides les maîtres qui chaque année vont suivre des cours. Y.

BIBLIOGRAPHIE

Cours élémentaire de physique à l'usage de l'enseignement secondaire, par Louis Mayor. — Deuxième édition revue et augmentée. — Lausanne, Georges Bridel et Cie, éditeurs, 1 volume broché fr. 4.

Ainsi que le titre l'indique, cet ouvrage est un cours « élémentaire » et non un « abrégé » de physique, car il ne resserre ni ne contracte une œuvre de longue

haleine : il ne fait que présenter les germes, les principes essentiels de la physique. Les « abrégés » sont souvent indigestes ; les « éléments » s'assimilent plus intimement. C'est peut-être pourquoi les cours élémentaires ont en général la vie plus longue que les divers abrégés que tous nous avons connus.

L'ouvrage de M. Louis Mayor s'adressant aux élèves des établissements secondaires laisse évidemment dans l'ombre certaines lois trop complexes pour ce monde juvénile, certaines démonstrations, certaines expériences délicates pour lesquelles il faut un laboratoire suffisamment vaste et bien outillé.

Le nouveau manuel scolaire, tel qu'il m'apparaît, est un cours « populaire » de physique, si je puis employer une expression un peu libre, mais juste cependant. Ses qualités primordiales sont : la rectitude du plan adopté, son enchaînement méthodique et la transition toute naturelle et très aisée d'une notion à l'autre. Les élèves qui travailleront avec ce cours rencontreront quelques difficultés ; mais la joie de les surmonter, l'ambition de les vaincre leur donneront courage et vaillance nécessaires ! — Il est bon que leur labeur ne soit pas réglé à la perfection comme un papier de musique. Laissons se développer leur initiative ; abandonnons-les quelque peu dans la lutte austère du travail qui met en jeu toutes les facultés, toutes les ressources de l'esprit ! — Au reste la clarté d'exposition de l'auteur, les nombreuses figures, les tableaux, les schémas qui illustrent le texte sont des leviers secourables. D'autant plus que le « cours élémentaire » n'est qu'un fil conducteur ; le maître ne pourra s'abstenir de commenter la leçon du jour à l'aide de démonstrations mathématiques ou pratiques. Le professeur, dans son avertissement en tête de la première édition, le comprend ainsi du reste :

« Ces pages ne sont que le « squelette » d'un cours élémentaire de physique. Elles doivent être complétées par les explications, les dessins, les calculs, les expériences du maître. Il utilisera les démonstrations mathématiques qui sont en rapport avec les connaissances de ses élèves. »

Quelques incursions ont été faites dans la matière réservée ordinairement aux programmes universitaires.

« Cela s'explique par la raison que le plus grand nombre des élèves auxquels s'adresse ce travail ne suivront pas d'autre cours de physique que celui-ci. Il fallait donc leur donner quelques notions de phénomènes qui se produisent à chaque instant sous leurs yeux. »

Aussi l'excellent manuel de M. Louis Mayor est-il appelé à rendre de grands services dans nos établissements secondaires. Il ne serait pas mal venu dans nos classes primaires supérieures rurales, où les maîtres trouveraient des notions très simples à l'usage de leurs élèves, à condition toutefois, de laisser de côté les sujets par trop spéciaux : conditions physiques de l'harmonie ; séries musicales ; phénomènes produits par les sons ; courants polyphasés ; électromagnétisme ; miroirs ; lentilles ; principe des interférences, etc.

MM. Georges Bridel et Cie, éditeurs, ont droit à des félicitations pour la netteté parfaite de l'impression du « Cours élémentaire ». Les caractères employés ont été choisis assez gros de façon à nullement fatiguer le regard. Le texte est imprimé sur un beau et fort papier. Le volume est coquet et se présente très agréablement.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter au « Cours élémentaire et pratique » de M. Louis Mayor féconde carrière et verte vieillesse !

Gve. ADDOR.

PARTIE PRATIQUE

Doléances d'un instituteur.

I

J'eus certain jour la visite d'un ami, instituteur à X. ; il me parut moins gai qu'à l'ordinaire et son air chagrin me frappa. Mon ami est un respectueux et fidèle serviteur de l'Etat ; homme cultivé, lecteur assidu de nos meilleures publications, causeur agréable, toujours de bonne humeur, il est accueilli avec empressement dans les cercles littéraires et pédagogiques. Il ne fait pas de politique. On le considère comme un éducateur des plus distingués, autant par ses vertus que par ses talents.

Après avoir débuté par quelques menus propos, notre entretien roula tout naturellement sur les questions scolaires. C'est un sujet que nous abordons de prime saut, mais ce jour-là, mon ami paraissait gêné ; à la remarque que je lui fis de son air abattu, il repartit :

— Tu n'en seras plus surpris, mon cher, quand je t'aurai dit que j'ai eu hier la visite de M. V. délégué de la Commission scolaire...

— Comment ! M. V... ; interrompis-je, mais c'est un parfait galant homme.

— Oui, peut-être, au café ou au cercle ; dans une école, c'est tout autre chose.

— Eh bien ! voyons, qu'a-t-il fait ?

— Ce qu'il a fait ? Il s'est comporté comme un manant. Il m'a salué froidement ; il a tancé en entrant deux ou trois élèves qui ne s'étaient pas levés assez rapidement, puis il s'est installé au pupitre comme pour procéder à une enquête judiciaire.

— Jusque-là, rien que de très naturel.

— Je veux bien ; mais laisse-moi continuer. M. le délégué m'a demandé à voir les registres de classe, les livrets scolaires, les carnets de fréquentation, l'armoire des fournitures. Comme tout était en ordre, je n'ai reçu ni blâme ni approbation. Je croyais naïvement que le rôle d'un visiteur des écoles — note bien qu'il n'a pas les attributions d'un inspecteur — se borne à la surveillance de l'administration et de la fréquentation. Mais je m'abusais singulièrement. M. V. est un magistrat très imbu de ses connaissances spéciales en littérature, en grammaire et en histoire ; aussi n'a-t-il pas manqué l'occasion de faire étalage de sa science et de gourmander mes élèves sur leur ignorance. Il s'est attaqué aux plus jeunes et leur a fait subir un examen très serré d'orthographe. Tu sais par expérience ce qu'on peut exiger, en fait de correction orthographique, d'un enfant de neuf à dix ans ; j'ai respectueusement fait observer à M. le délégué que les questions posées dépassaient de beaucoup le programme d'études de cet âge. Sais-tu ce qu'il m'a répondu ?

« M. le régent, je vous prie de me laisser le soin d'examiner vos élèves. Vous êtes chargé de les instruire, et moi de juger du résultat de votre travail. Vous n'ignorez pas que notre haute autorité législative s'est préoccupée cette année de l'état de nos écoles en ce qui touche l'orthographe. On a constaté, dit-on, une

baisse générale dans ce domaine si important du programme scolaire. Et je vois bien qu'on ne s'est pas trompé. Il y a longtemps déjà que j'avais prévu ce fâcheux déficit. On fait beaucoup trop de sciences, de leçons dites de choses ; on raisonne, on discute, on analyse, mais on *n'apprend* pas. Or, j'estime que ni vous ni vos élèves n'êtes là pour juger et discuter. Vous êtes appelé à les instruire par la parole, par la lecture et par l'écriture ; et vos élèves n'ont qu'à vous imiter. Pour moi, il n'y a que ça : l'*imitation* et la *répétition*. C'est la mémoire qu'il faut faire travailler, rien de plus. Après quoi, le jugement, le raisonnement, le goût, la moralité, viendront sans vous. »

Là-dessus, M. le délégué a pris son chapeau et s'en est allé, très fier de son succès oratoire. S'il s'arrêtait là, je ne m'en ferais pas de souci ; mais je connais mon homme. Il va faire rapport à la Commission scolaire, qui ne manquera pas d'être du même avis : en matière d'éducation, tous ces messieurs sont partisans du régime autoritaire, tout en ne laissant aux instituteurs aucune liberté d'action. Puis ce système est si commode à appliquer, qu'il obtiendra l'assentiment de la presque totalité des familles de la localité. C'est ce qui me navre, moi, qui ai toujours cru au triomphe de la vérité par le progrès des lumières.

— Mon cher ami, ne te décourage pas. M. V. est un déplorable délégué scolaire, c'est entendu ; son fanatisme est néfaste et si son action n'est pas entravée par des influences opposées, ton école pourrait en souffrir. Comment parer à cela ? Tout d'abord, en ne prenant pas trop garde à cette intempestive profession de foi, trop déplacée pour faire beaucoup de mal. Ensuite, compte sur le bon sens de certains parents, qui voient autre chose en leurs enfants qu'un magasin à remplir. Enfin, espérons qu'un jour viendra où le législateur mieux inspiré ne confiera qu'à des mains dignes le soin de régir les intérêts supérieurs de la génération de demain.

U. B.

COMPOSITION

Degré supérieur.

La solidarité.

Même à des élèves de quatorze ans, ce mot ne dit pas grand'chose. Mes élèves l'ont rapproché de *solitude*, et *solidaire* de *solitaire*. Il s'agira de leur faire comprendre que ces deux mots, *solidaire* et *solitaire*, expriment des manières d'être qui sont aux pôles l'une de l'autre, qu'un individu solitaire n'est pas souvent un individu solidaire.

Mais nous ne commencerons par des considérations abstraites. Pour faire comprendre sans tarder ce qu'est la solidarité, nous raconterons brièvement ce que les journaux relatent chaque année plusieurs fois, à savoir : un vigneron, un agriculteur, seul soutien de sa famille, tombe malade au moment des gros et pressants travaux, fossoyages, effeuilles, vendanges, fenaisons, moissons, récolte des pommes de terre, labours, semailles. Le travail ne peut être renvoyé. Comprenant la situation du malheureux, ses voisins unissent leurs bras et leurs bonnes volontés ; et, souvent un dimanche, vont accomplir tous ensemble le travail en retard.

Le sentiment qui a poussé les voisins à secourir la famille du père malade s'appelle *la solidarité*. Etre solidaires, c'est s'aider mutuellement.

Ici, nous pouvons rappeler la fable de l'*Aveugle et du paralytique*.

La solidarité est sœur de la fraternité. C'est aussi de l'union. L'union fait la force. C'est ce qu'avaient senti les premiers Confédérés. Leur devise était : Un pour tous, tous pour un. C'est encore celle de la Suisse.

Permettez-moi maintenant, comme je l'ai fait dans ma leçon de préparation, de lire, — ici de transcrire, — les chapitres consacrés à la solidarité dans un excellent ouvrage de MM. J. Martin et A. Lemoine, qui a pour titre : *Lectures choisies d'auteurs français* et, pour sous-titre, entre parenthèses (*Morale et Récitation*).

Voici comment les auteurs parlent de la solidarité dans leur « Cours élémentaire » :

La solidarité.

Un pour tous, tous pour un.

« Les biens de toutes sortes dont vous jouissez, enfants, vous les devez non seulement à vos parents, mais à tout le monde. Vous n'ignorez pas d'où viennent le pain qui vous nourrit, l'étoffe qui vous habille, et mille autres choses qu'il serait trop long de dire, mais qui toutes sont utiles à votre bien-être. A vous seuls, vous ne sauriez produire qu'une bien faible partie de ce qui est indispensable à votre existence; il est donc naturel que, de votre côté, vous mettiez au service d'autrui votre cœur et votre bonne volonté ».

Soit dit entre nous, les lignes précédentes sont un peu trop abstraites, surtout pour un cours élémentaire. Mais, comme nous traitons ce sujet de la solidarité avec des élèves du degré supérieur, il est presque certain que cette abstraction ne sera guère au-dessus de leur portée. En tous cas, dans l'ouvrage dont nous parlons, cette « morale » devrait plutôt trouver place après la fable suivante qui illustre la leçon.

L'escargot et la fourmi.

Un escargot rencontre, en un jardin,

Une fourmi transportant son butin

Jusqu'à la fourmilière;

Mais, barrant son chemin, une profonde ornière

L'empêche d'avancer : elle fait un détour.

« Pourquoi, dit l'escargot, travailler pour les autres ?

Tu n'arriveras pas avant la fin du jour ;

Garde plutôt ta récolte pour toi ».

La fourmi lui répond : « Tu juges mal les nôtres ;

Si je peine pour eux, ils travaillent pour moi.

Un pour tous, tous pour un : c'est la suprême loi.

Sans l'union des cœurs, rien de grand ne se fonde ;

L'égoïsme détruit ce que l'amour féconde ».

Frédéric BATAILLE.

Dans le « Cours intermédiaire, » nous trouvons ceci :

« 1. Nous avons tous besoin les uns des autres.

2. Ce que nous sommes, ce que nous possédons d'intelligence, de savoir et de bien-être, nous le devons à ceux qui sont venus avant nous et à ceux qui vivent encore à côté de nous.

3. Chacun produit en raison de ses aptitudes et de l'éducation qu'il a reçue ; en retour, il reçoit des autres ce qu'il ne saurait se procurer de lui-même.

4. Nous devons donc agir au mieux des intérêts d'autrui : c'est la solidarité. Nous devons plus encore ; nous sommes tenus à être, à l'égard de tous, bienveillants et bons : c'est la fraternité.

5. La solidarité lie les individus les uns aux autres par un sentiment commun d'intérêts et de responsabilité ; la fraternité unit les cœurs par un sentiment autrement noble de compassion et d'amour.

6. La solidarité peut faire les peuples riches et forts ; la fraternité seule les fait réellement heureux et humains ».

LECTURE

Ayons bon cœur ; soulageons notre prochain ; témoignons-lui de l'intérêt, de la sympathie. Nous serons doublement heureux, et du bien que nous aurons fait, et du bonheur que nous aurons procuré.

Fraternité.

Dans une pauvre cabane, un bûcheron et sa femme prennent leur repas du soir, avec leurs trois enfants. Au dehors, le vent souffle, et la pluie tombe avec violence. On frappe à la porte. « Ouvrez de grâce, dit une voix faible et suppliante. J'ai froid, j'ai faim, j'ai peur ». Et la porte s'ouvre, et l'on voit entrer un pauvre enfant, les vêtements en lambeaux et ruisselants, la tête et les pieds nus, transi de froid et exténué.

Alors, la mère dit à l'aîné de ses fils : « Conduis-le devant le foyer. Va me chercher tes habits du dimanche, dit-elle au second ». Puis, s'adressant au plus jeune : « Allons, mets une assiette de plus sur la table où nous soupons ». Et le père, prenant la parole à son tour : « Oui, mes enfants, vous serez quatre au lieu de trois. — Et pourquoi donc, mon père ? dit l'aîné avec surprise. — Parce que le nouveau venu est votre frère, dit le bûcheron, d'une voix grave et émue ».

« N'hésitez jamais, enfants, à venir en aide à un camarade et même à un inconnu dans le besoin. Le bien que vous faites peut vous revenir ; mais soyez généreux et bienveillants sans calcul, sans intérêt, pour le seul plaisir d'être bons et secourables ».

A ces principes de morale purement laïque, nous pouvons ajouter ceux que le Christ enseigna à ses disciples : Faites du bien non seulement à vos parents, à vos amis, à des inconnus, mais aussi à vos ennemis, à ceux qui vous maudissent et persécutent.

Le « Cours intermédiaire » de Martin et Lemoine donne encore après les préceptes ci-dessus — de l'avant-dernier alinéa — la fable *La Colombe et la Fourmi*, puis des maximes à retenir : C'est n'être bon à rien que de n'être bon qu'à soi. — En associant les forces, on ne les ajoute pas, on les multiplie.

Dans le « Cours supérieur », la Solidarité est traitée plus à fond.

Dans les considérations morales, nous relevons encore :

« Ce que l'on fait profite à tous, et l'œuvre de tous est à l'avantage de chacun.

» La vie a des besoins si divers qu'il est nécessaire que chacun apporte à la communauté le bénéfice de ses efforts et de ses talents. L'un donne le produit de ses sueurs et de ses fatigues physiques ; l'autre fournit le fruit de ses veilles ; l'artisan met au service de la société l'habileté de sa main ; l'artiste, les trésors de son imagination — chant, poésie, peinture, sculpture, dessin de tapisseries, d'étoffes, etc. ; il convient de relever ce côté de la question et le rôle des artistes — le savant, les résultats de ses recherches ; — c'est la division du travail... Dans cette œuvre commune de la vie, le rôle de chacun est lié au rôle de tous...

» Mais on ne peut travailler à la même tâche, se sentir les mêmes besoins, se savoir même origine, même destinée morale, même fin, sans éprouver l'un pour l'autre des sentiments de sympathie, sans s'associer aux joies et aux douleurs de ses semblables... La fraternité est le fruit de la solidarité. La solidarité, c'est l'assistance mutuelle ; la fraternité, c'est l'affection, c'est le dévouement. La solidarité attache les hommes par l'intérêt ; la fraternité les unit par la compassion et l'amour. »

« Chacun a droit aux avantages d'une vie sociale bien organisée, au moins en proportion de son activité et de ses mérites. »

Voici un extrait des œuvres de Edmond About :

« Vous êtes-vous jamais demandé par quelle combinaison un ouvrier serrurier, par exemple, fabrique son pain, sa viande, son vin, ses habits, son logement, l'éducation de ses enfants, et tous les biens utiles, à coups de lime et de son marteau ?

» Il n'a pas hérité d'un centiare de terre : il ne sait ni labourer, ni moissonner, ni moudre, ni pétrir ; et pourtant il se nourrit de pain. Il n'a vendangé de sa vie, et il répare ses forces (?) en buvant un verre de vin. Il n'a jamais élevé une tête de bétail, et il mange de la viande, et il porte des souliers de cuir. Sans filer, tisser, ni coudre, il a du linge et des habits. Deux forts chevaux, qu'il n'a pas nourris, le mènent à l'atelier, s'il est loin, et le ramènent. Il n'a jamais songé à se bâtir une maison, et il est logé, bien ou mal. Ses bras sont les seules armes qu'il ait à son service, et il vit en pleine sécurité : il ne craint pas les malfaiteurs de son pays, ni les armées européennes, dont l'effectif se monte à deux ou trois millions d'hommes. Il a des juges à lui, une police à lui, une armée toujours prête à combattre pour lui.

» Qu'a-t-il fait hier, de huit heures du matin à six heures du soir, pour payer sa part de tant de biens et de tant de services ?

» Il a posé des sonnettes. N'est-ce pas merveilleux ?

» Sans doute, le travailleur en question doit une certaine reconnaissance à ses contemporains dont le travail simplifie et facilite sa vie, mais ses contemporains lui en doivent autant. Et la balance restera toujours égale tant qu'il paiera ce qu'il achète et produira l'équivalent de ce qu'il consomme.

» Pénétrons-nous de cette vérité, et nous serons plus justes les uns pour les autres. »

Nos auteurs donnent encore la délicieuse poésie de Louis Tournier, *Les joujoux* : — des enfants riches donnent de leurs jouets, le soir de l'an, pour que leurs petits camarades pauvres aient aussi leurs joies. — Puis le troublant sonnet de Sully-Prudhomme : *Un songe* : « Le laboureur m'a dit en songe : « Fais ton pain... »

Enfin, nous relevons encore ce fragment d'après E. Bersot :

« Tu seras un jour soldat... S'il t'arrive de te battre, tu te battras en conscience, parce que c'est ton devoir ; mais une fois le combat fini, si ton ennemi est blessé, ne vois plus en lui qu'un frère malheureux. Vous n'avez pas la même patrie, mais vous en avez chacun une, et il fait son devoir envers la sienne comme toi envers la tienne ; vous ne parlez pas la même langue, mais il a des sentiments pareils aux tiens ; il a un pays comme toi, une famille comme toi, et il les regrette. Aie pitié de lui, soigne-le, console-le... »

» Pendant la guerre de Crimée, au soir d'un combat, deux blessés se trouvèrent étendus côte à côte sur le champ de bataille ; on n'eut pas le temps de les relever. L'un était un Français, l'autre était un Russe ; ils souffraient cruellement ; ils essayèrent de se parler et, s'ils ne se comprirent pas beaucoup, ils se témoignèrent du moins de l'amitié, qui adoucit leurs maux.

» La nuit vint ; un des deux s'endormit. Le matin, quand il s'éveilla tout à fait, il vit sur lui un manteau qu'il ne connaissait pas ; il chercha son voisin ; celui-ci était mort, et, au moment de mourir, avait ôté son manteau et l'avait étendu sur son compagnon de misère. Le soldat mort était le Français. Il avait secouru le Russe qui, pendant la bataille, avait été son ennemi. »

De cet épisode, nous pouvons rapprocher celui de la soupe au lait de Kappel, puis celui que Victor Hugo raconte dans *Après la bataille*, et, dans un ordre un peu différent, Burkard Moench, à St-Jacques sur la Birse, tué par un Suisse mourant. Ici, nous ferons remarquer que le Suisse répondait à une insulte, à une moquerie, tandis que l'Espagnol répondait à un bienfait.

Toutes ces citations nous ont conduit un peu loin. Mais il nous semble que tout cela se tient et peut contribuer à développer le raisonnement de l'élève en le forçant à découvrir toutes les conséquences d'un sentiment, d'une action.

Ce que nous avons dit et cité ne doit être considéré que comme des matériaux réunis, peut-être sans ordre, en vue de la leçon de rédaction dont la préparation pourra se transformer en leçon de morale, avec récits d'application. Libre à vous

de choisir dans ces matériaux ce qui vous conviendra. Il n'est pas bon de trop disperser l'attention de l'enfant comme aussi de la fatiguer par des lectures trop longues. Si l'on veut tirer parti de tout ce qui précède, il conviendra, assez longtemps avant la leçon, de lire aux élèves certains des récits, de les commenter brièvement : ce sont des jalons posés dans l'esprit de l'enfant qui saura y reporter ses souvenirs et s'en servir, s'il veut.

Il restera donc à faire un choix, à classer les idées, à faire exécuter ce travail. L'enfant ne sera pas libre de reproduire l'un des récits qu'on lui aura lus ; il devra en trouver d'autres qui démontrent également ce qu'est la solidarité.

Quelques fragments des lectures citées pourront servir de dictées orthographiques ; l'une ou l'autre des poésies sera apprise par les élèves. Enfin, toutes ces lectures fourniront une ample matière pour l'étude du vocabulaire.

L'ouvrage de Martin et Lemoine, dont il est question dans les lignes ci-dessus, est édité par Alcide Picard à Paris ; c'est l'un des meilleurs livres de ce genre que j'aie consultés. En France, la morale fait l'objet d'un enseignement spécial ; les manuels employés ne renferment presque tous que des leçons abstraites... de la morale. Et ces leçons ainsi comprises ne nous ont jamais rien dit de bon. Nous ne les avons jamais comprises de cette façon, et il serait inutile de recommander de semblables ouvrages.

Mais les manuels de Martin et Lemoine sortent de la banalité. La morale pure y tient une faible place. Les auteurs ont illustré — au propre et au figuré — leurs leçons par de bonnes gravures et par des récits vivants et intéressants très bien appropriés. Ces récits servent de lectures, de récitation ; il y a en outre des maximes, des exercices d'observation et d'élocution sur image, du vocabulaire.

En vue des exercices de narration, nous y pouvons glaner de nombreux sujets ; ils m'ont déjà rendu de grands services. Le troisième cours peut être utilisé même dans les cours complémentaires, pour de courtes lectures, pour des sujets de rédaction. Le maître peut acquérir ces trois ouvrages pour son usage ; il peut, sans crainte, en acheter aussi une collection pour la bibliothèque scolaire afin de varier les lectures, surtout pendant la troisième année des degrés supérieur et et intermédiaire, alors que tout ou presque tout a été lu dans les manuels Dupraz et Bonjour.

EUG. MONOD.

CALCUL ORAL (suite.)¹

Degré inférieur : de 1 à 20.

1. Un arbre de Noël est illuminé par 6 bougies rouges, 4 bleues et 5 jaunes. Combien y a-t-il de bougies en tout ? ($6 + 4 + 5 = ?$) Combien de bougies brûlent encore lorsque 6 sont éteintes ? ($15 - 6 = ?$)

2. Une famille se compose du père, de la mère et de 9 enfants. Combien compte-t-elle de membres ? ($2 + 9 = ?$) Le père et les deux aînés vont à l'ouvrage et 4 enfants plus jeunes se rendent en classe. Combien de personnes s'en vont-elles ? ($1 + 2 + 4 = ?$) Combien restent à la maison ? ($11 - 7 = ?$)

3. Une petite classe compte 15 élèves, dont 7 filles. Combien compte-t-elle de garçons ? ($15 = 7 + ?$)

¹ Tous droits réservés.

4. Emilie doit faire 18 tours à son bas avant de pouvoir aller jouer. Elle en fait 9. Combien doit-elle en faire encore ? ($9 + ? = 18$).
5. Un bébé est âgé de 7 mois. Dans combien de temps aura-t-il une année ? ($7 + ? = 12$).
6. Dans un paquet de 12 crayons, j'en prends 4. Combien en reste-t-il ? ($12 = 4 + ?$)
7. Papa a été en voyage pendant 1 semaine et 6 jours. Combien de jours a-t-il été absent ? ($7 + 6 = ?$)
8. L'horloge de l'église a sonné d'abord 4 coups (les quarts), puis 9 coups (heure). Combien de coups en tout ? ($4 + 9 = ?$). Dans combien de temps sera-t-il midi ? ($9 + ? = 12$).
9. 11 jours font une semaine et combien de jours ? ($11 = 7 + ?$)
10. Un paysan possède une vache et une chèvre. La vache lui donne 8 litres de lait par jour et la chèvre 3 litres. Combien a-t-il de litres de lait en tout ? ($8 + 3 = ?$) Il en garde 5 litres pour son ménage. Combien peut-il en vendre ? ($11 - 5 = ?$) ;
11. Un élève a écrit 9 lignes d'une page qui en contient 17. Combien de lignes sont encore en blanc ? ($17 = 9 + ?$)
12. Une étable renferme 13 bêtes à cornes, dont 5 bœufs. Combien y a-t-il de vaches ? ($13 = 5 + ?$)
13. 8 personnes sont assises dans une salle à manger d'hôtel. 7 personnes s'asseyent ensuite. Combien y a-t-il alors de personnes ($8 + 7 = ?$) Au bout d'un certain temps, 9 personnes quittent la table. Combien restent encore ? ($15 - 9 = ?$)
14. Un garçon garde 9 moutons et 5 chèvres ; mais son troupeau comprend 4 agneaux et 2 chevreaux. Combien ce troupeau renferme-t-il de têtes adultes ? ($9 + 5 = ?$) ($14 - 6 = ?$)
15. Un escalier a 17 degrés ; je suis sur le 8^{me}. Combien dois-je en monter pour être au-dessus ? ($8 + ? = 17$).
16. Dans combien d'années aurez-vous 15 ans ? ($? + ? = 15$).
17. Un cahier a 16 pages dont 7 sont écrites. Combien de pages sont encore en blanc ? ($16 = 7 + ?$)
18. 4 garçons jouent sur la place ; 8 garçons viennent les rejoindre. Combien y en a-t-il en tout ? ($4 + 8 = ?$) Ils décident de jouer au soldat ; un des garçons est capitaine, deux autres sont sous-officiers. Combien sont simples soldats ? ($12 - 3 = ?$).

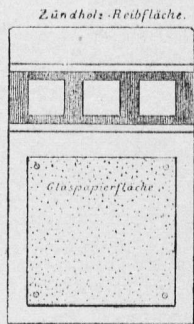
(A suivre.)

E. B.

PENSÉE

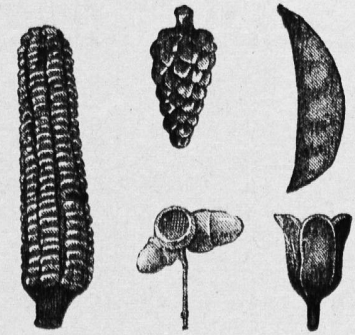
Améliorer l'enseignement et la culture du français dans la Suisse française, voilà qui paraît au moins aussi urgent que de maintenir les noms français de nos stations de chemins de fer et de combattre l'invasion administrative de la langue allemande en certaines régions frontalières. C'est en parlant bien notre langue que nous assurerons le mieux son expansion. Avant de défendre le français, tâchons de l'apprendre. Philippe Godet, *Foyer romand* 1909, p. 14.

réflexion. Il est l'occasion d'observations intéressantes sur les matières premières. De plus, il fait ressortir la nécessité du dessin technique pour l'exécution d'un objet.



4° La sculpture (de la 7^{me} à la 9^{me} année scolaire) comprend des exercices formant une application pratique du dessin et développe, par l'ornementation d'objets simples, le goût esthétique.

5° Le modelage (de la 1^{re} à la 9^{me} année scolaire) offre de grands avantages à tous les degrés de l'école. Il est un moyen de développement très important pour l'œil et la main; il vivifie l'enseignement intuitif et le dessin.



Le modelage.

III. Organisation.

- a) *L'enseignement* sera donné en français et en allemand. Les participants peuvent choisir le cours qu'ils désirent prendre.
- b) *Durée du cours.* Chaque branche sera enseignée à raison de 9 heures par jour. Le samedi après-midi sera consacré à des courses ou à la visite des curiosités de Frauenfeld et des environs.
- c) *Frais.* La finance d'inscription est payable dans la 1^{re} semaine du cours. Les frais de logement et de pension s'élèveront à environ 90 fr.
- d) *Subvention fédérale.* Le Département fédéral de l'Industrie accordera à chaque participant, par l'intermédiaire du Département de l'Instruction publique de Thurgovie, une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son *canton*. Les subsides *communaux* ne pourront entrer en ligne de compte pour le calcul de la subvention fédérale. Chaque participant subventionné est instamment prié de vulgariser les connaissances acquises au cours, soit par des conférences sur les travaux manuels, soit, ce qui est encore préférable, par la création de classes de travail manuel.
- e) *Conférences.* Les questions théoriques concernant les travaux manuels seront traitées dans des conférences suivies de discussion.
- f) *Logement et pension.* Monsieur Bach, inspecteur scolaire à Kefikon près Islikon, se met à la disposition des participants pour leur procurer pension et logement.

IV. Inscriptions.

Les inscriptions se feront au moyen de formulaires spéciaux, que les intéressés pourront se procurer auprès de la Direction du cours et des Départements cantonaux de l'Instruction publique. D'autres exemplaires de ces formulaires seront à la disposition du corps enseignant dans les Expositions scolaires de Berne, de Fribourg, de Lausanne et de Zurich. Les instituteurs qui désirent suivre le cours adresseront leur demande, **jusqu'au 15 mai 1909 au plus tard**, au Département de l'Instruction publique de leur canton.

Le Directeur du cours, *Mr. Bach, inspecteur scolaire à Kefikon près Islikon*, donnera tous les renseignements complémentaires qui pourraient lui être demandés. Il indiquera, notamment, par circulaire, aux instituteurs inscrits: le lieu et la date de l'ouverture du cours; le programme et l'horaire journalier; les outils que chaque participant devra se procurer.

Les efforts du comité central tendront à assurer la bonne réussite du cours. Les instituteurs et les institutrices de la Suisse sont invités, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse, à suivre nombreux le 24^{me} cours de travaux manuels. Les charmes champêtres du lieu du cours et de ses environs font espérer une nombreuse participation. M. M. les maîtres et la direction feront tous leurs efforts pour que les participants y trouvent une compensation au sacrifice de leurs vacances d'été.

Zurich,
Frauenfeld, le 15 février 1909.

Au nom du Comité de la Société pour l'extension du travail manuel dans les écoles de garçons:

Le Secrétaire: **Heinr. Hiestand.**

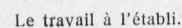
Le Président: **Ed. Oertli.**

Le chef du Département de l'Instruction publique du canton de Thurgovie:

Kreis.

Le directeur du cours:

Aug. Bach.



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

COLLÈGE ET GYMNASE SCIENTIFIQUES CANTONAUX

Le Collège scientifique (ancienne école industrielle) a pour but de donner aux élèves une culture générale et de les préparer aux carrières et aux études scientifiques.

Le gymnase scientifique prépare aux études techniques et scientifiques supérieures.

Examens d'admission.

Pour la première année du collège, le 27 mars.

Pour les autres classes et pour le gymnase, le 29 mars. Inscription au bureau de la direction tous les jours jusqu'au 24 mars de 10 heures à 11 h. $\frac{1}{2}$

Age d'admission : 12 ans révolus au 31 décembre, pour la première année du collège et un an de plus pour chacune des classes suivantes. Toutefois le Département de l'instruction publique peut accorder des dispenses d'âge.

L'examen d'admission en première année du Collège porte sur le programme du degré intermédiaire de l'enseignement primaire.

Pièces nécessaires pour l'inscription :

1. Pour les élèves sortant de l'école primaire, le carnet scolaire.
2. Pour les élèves venant d'un collège communal, un certificat spécial, délivré par le directeur du collège et visé par le Département de l'instruction publique (certificat de passage).

3. Pour les autres candidats, un acte de naissance, un certificat de vaccination et les témoignages obtenus dans leurs études antérieures.

Lausanne, 26 janvier 1909.

S. MAY, dir.

LAUSANNE

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE

D'ADMINISTRATION ET DE CHEMINS DE FER

(Ecoles cantonales subventionnées par la Confédération suisse).

Ouverture de l'année scolaire le **14 avril à 2 heures**; examen d'admission le **14 avril à 8 h. du matin**.

ÉCOLE DE COMMERCE. (3 années d'études pour élèves âgés de 15-18 ans et plus; une année préparatoire pour élèves âgés au moins de 14 ans.)

1^{re} section : **Commerce et langues.** 2^{me} section : **Langues modernes.**

Classes spéciales pour demoiselles.

Classes de perfectionnement d'une durée de trois mois : étude pratique et rapide du français, mettant les élèves à même de suivre avec profit les cours donnés en cette langue dans les classes régulières de l'école.

Classe de sténo-dactylographie (3 trimestres d'étude).

Cours de vacances pour maîtres et commerçants du 12 juillet au 6 août. **Cours de vacances pour élèves :** 1^{er} cours : 12 juillet au 6 août; 2^{me} cours : 10 au 27 août.

ÉCOLES D'ADMINISTRATION (Postes, télégraphes, douanes) et de **CHEMINS DE FER.** (3 années d'études pour élèves âgés de 14-17 ans et plus).

Pour renseignements et programme, s'adresser à M. L. MORF, directeur, Place Chauderon, 3, Lausanne.

H 30751 L

LIBRAIRIE DE LA SORBONNE ET DES LANGUES ÉTRANGÈRES
H. DIDIER, éditeur

4 et 6, Rue de la Sorbonne, Paris-V^e. — Adresse télégraphique : HENDID-PARIS

Vient de paraître :

Erstes Buch für unsere Mädchen

M^{lle} DAVESNE par M^{lle} SIZARET
Professeur au Lycée de Jeunes Filles | Professeur au Lycée de Jeunes Filles
Mâcon | Bourges

(classe de première année).

Un beau volume orné d'un très grand nombre d'illustrations, cartonné toile, 2.50

LANGUE ALLEMANDE

(méthode directe)

Erstes Elementarbuch für junge Anfänger. Livre d'allemand à l'usage des commerçants (classes élémentaires des lycées et collèges), par MM. Meneau et Wolffromm. 1 joli petit volume orné de nombreuses gravures, relié toile, 2^e édition fr. 1 60

Deutsches Elementarbuch für junge Anfänger, par les mêmes. 1 vol. orné de nombreuses illustr., cart. toile souple, 2^e édition fr. 2. —

Cet ouvrage résume et complète le « Erstes Elementarbuch ».

Edition A (avec notes en français et lexique allemand-français).

Edition B (sans notes ni lexique).

Bien spécifier l'édition que l'on désire.

Erzählende Prosa, Segen, Romane, Novellen, Erzählungen. Extraits des œuvres en prose, d'auteurs modernes, par MM. Loiseau, Senil et Wolffromm. Un beau volume de 550 pages, orné de nombreux portraits, relié toile souple, fr. 3.50

Ouvrages de MM. Meneau, professeur au lycée Carnot; Wolffromm, professeur au lycée Saint-Louis, et Lorber, professeur au collège Stanislas, Paris :

Lehr-und Lesebuch (Vocabulaire et lectures allemandes), I Teil, (classe de 6^e), 1 vol. cart. toile souple, 26^e mille fr. 2. —

Deutsches Übungsbuch für Sexta, 1 vol. cart. toile souple fr. 1.50

Lehr-und Lesebuch (Vocabulaire et lectures allemandes), II Teil (classe de 5^e), 1 vol. cart. toile souple, 18^e mille fr. 2. —

Deutsches Übungsbuch für Quinta, 1 vol. cart. toile souple fr. 1.25

Lehr-und Lesebuch, I. et II. Teil, classes de 6^e et 5^e réunies, 1 vol. cart. toile souple 2^e édition fr. 3. —

Deutsches Lesebuch, Mittelstufe, I. Teil (Lectures allemandes), classe de 4^e. 1 vol. cart. toile souple, 18^e mille fr. 2. —

Deutsches Lesebuch, Mittelstufe, II. Teil (Lectures allemandes), classes de 3^e, 1 vol. cart. toile souple, 3^e édition fr. 2. —

Deutsche Lyrik, Auswahl für die oberen Klassen höherer Lehranstalten, classe de 2^e, 1 vol. cart. toile souple, 3^e édition fr. 1.50

Deutsches Lesebuch, Oberstufe I. Teil, classe de 2^e, 1 vol. cart. toile souple, 3^e édition fr. 2.25

Deutsches Lesebuch, Oberstufe II. Teil, classe 1^{re}, 1 vol. cart. toile souple, 3^e édition fr. 3. —

Deutsches Sprechübungen nach Hölzels Bildertafel

Der Frühling, Der Sommer, Der Herbst, Der Winter

Chaque brochure : fr. 0.75

Die Wohnung fr. 0.60

Kleine Deutsche Grammatik, 1 vol. cart. toile souple, 30^e mille fr. 1.50

Übungsbuch zur Deutschen Grammatik für die mittleren Klassen. I. Teil Wortlehre, 2^e édition fr. 1.50

Le même ouvrage, für die höheren Klassen II. Teil. Satzlehre fr. 1.25

» » les 2 parties réunies en 1 vol. cart. t. souple fr. 2.50

Petite grammaire allemande (traduction française de la « Kleine Deutsche Grammatik »), 1 vol. cart. toile souple, 4^e édition fr. 1.20

Grimms Märchen. par F. Meneau fr. 1. —

Bechstein et Hauff. Märchenbuch, par le même fr. 1. —

VÊTEMENTS & DRAPERIE

Anglaise, Française
et Suisse.

**Coupe élégante et soignée. • Ateliers de tailleurs
dans la maison. • 2 coupeurs expérimentés.**

Exiger
des morceaux
p^r réparations.

**MAISON ..
• MODÈLE**

*Maier
& Chapuis*

LAUSANNE
22, RUE DU PONT

Envois à choix
immédiats.

Collections
échantillons
à disposition.



TOUJOURS

10⁰/₀

d'escompte

au lieu du **3 %**
habituel à 30 jours,

aux membres de la

S. P. V.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer
à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à
l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois
mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce
à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit
davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à
disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible.
Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖEBEL, BASEL

Postfach Fil 18.

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station
de chemin de fer la plus proche.

RÉPERTOIRE CHORAL

Préparation au concours

PRIMA VISTA

Solfège choral pour voix d'hommes,
avec exercices de lecture à vue

PREMIÈRE PARTIE

par CHARLES MAYOR, professeur

Prix net : 1 fr. 35

Cet ouvrage, dont le besoin se fait vivement sentir, arrive à son heure et sera hautement apprécié par toutes les sociétés soucieuses de leur développement.

Le *PRIMA VISTA* comprend trente chœurs sans paroles dans les tonalités majeures jusqu'à trois dièzes et trois bémols, avec modulations aux tons voisins. Chacun de ces chœurs est précédé d'exercices de solfège, lesquels utilisent les principales difficultés de rythme et d'intonation contenues dans les chœurs correspondants, écrits dans un ordre de difficulté progressif.

Auxiliaire précieux du directeur, ce nouveau solfège réclamé depuis longtemps, constitue la meilleure préparation aux concours, pour les périlleuses épreuves de lecture à vue.

Le *PRIMA VISTA* est publié sous les auspices de la Société cantonale des chanteurs vaudois. C'est la meilleure recommandation qu'on puisse en donner. En outre ce nouveau recueil de solfège, écrit sur un plan spécial, tout en étant plus complet, est d'un prix sensiblement inférieur à tous les ouvrages similaires. Soumis à des professeurs et directeurs qui font autorité en matière de chant choral, le *PRIMA VISTA* a obtenu une entière approbation.

Ce solfège est envoyé à l'examen sur demande.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MUSIQUE ET D'ÉDITION

Agence de Concerts

FOETISCH FRÈRES (S.A.)

LAUSANNE, 35, RUE DE BOURG.

TRÈS GRAND CHOIX DE **MUSIQUE CHORALE**

Chœurs d'enfants. — Chœurs de femmes. — Chœurs d'hommes. — Chœurs mixtes.

MUSIQUE PROFANE ET RELIGIEUSE Pour toutes circonstances.

Catalogue gratis et franco sur demande.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.